

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Une petite lieue, 1/2 trois grands quarts de lieue, 2° un tiers de lieue, 3° trois quarts d'heure, 4° autant, 5° une lieue, 6°. 3/4 de lieue, 7°.

- a. Leurs noms.

Orbe, 1° Aigier, 2° Boffens, 3° Croix, 4° Compapley, 5° La Sarraz, 6° Orny, 7°.

- b. Leurs distances réciproques.

Royer ci dessus 4°.

I L

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

à lire, écrire, l'arithmétique & le chant des Beaux. Plurieurs écoliers savent non seulement les 4 règles, mais la règle de trois ou de proportion.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la fait toute l'année, excepté quelques semaines d'vacances aux moissons & à la vendange. Mais elle est peu fréquentée depuis Pâques à la St. Martin. On tâche d'y suppléer par l'école du Dimanche. On n'y connaît guères que le Catéchisme d'Usterwald. On sert pour exercer dans la langue française de la Grammaire de Restaut.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Les règlements intérieurs dépendent de l'instituteur qui suit la tablette & qui maintient l'ordre dans son école. Les règlements extérieurs sont les lois qui obligent chaque famille à encouvrir leurs enfants. On a bien de la peine à faire cela malgré eux. Le plus grand nombre s'en fait un devoir.

- 8°. Préceptes & réglements, comment sont-ils observés?

En hiver, depuis la St. Martin à Pâques elle dure de 8h au matin jusqu'à midi & depuis une heure après midi jusqu'à la fin de l'après-midi que l'on peut faire la leçon auquel il faut deux heures. Les uns qui sont à proposément que deux classes. Les uns qui sont le plus grand nombre apprennent à lire. Les autres font le reste de ce qu'il y a à faire.

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfants sont-ils distribués ou classés?

11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

C'est le Ministre qui faisoit l'examen & qui nommoit la présence des représentants de la commune & de concert avec eux les deux qui paroisoient les plus capables. Le Bailli choisissait l'un de ces deux qui lui étoit adressé.

- b. D'où est-il?

c. Son nom

De Vuillot
Jean David Michot

- d. Son âge.

Il est né le 22. Juillet 1752.

- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Il y aura 9 ans à la St. Jean prochaine qu'il a été établi à Arnes.

- f. Depuis combien de temps est-il instituteur?

Il y a environ 120 enfants de tout âge, à peu près autant de filles que de garçons. Presque tous y viennent pendant l'hiver, & très peu pendant l'été comme on la dit.

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il y a point d'autres biens d'école ni d'Eglise.

- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles?

Il est Chantre & lecteur & il fait la prière le Dimanche.

- i. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

Il y a environ 120 enfants de tout âge, à peu près autant de filles que de garçons. Presque tous y viennent pendant l'hiver, & très peu pendant l'été comme on la dit.

- j. En hiver, } soit garçons ou filles.

Il y a point d'autres biens d'école ni d'Eglise.

- k. En été, }

(3)

- a. Son âge.

- b. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

- c. Depuis combien de temps est-il instituteur?

- d. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

- e. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles?

- f. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

- g. En hiver, } soit garçons ou filles.

V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'école sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- e. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

- f. Bâtiment de l'école.

- g. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

- h. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

- i. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

- j. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école?

- k. L'instituteur n'en loue point d'autre.

- l. La commune est chargée de la maintenance de sa maison & de tous les appartements qui la composent.

120

Il est né le 22. Juillet 1752.

Six enfants dont l'aîné a 19 ans & la Sœur qui sort de l'école

Il y aura 9 ans à la St. Jean prochaine qu'il a été établi à Arnes.

Il a été auparavant maître à Valleyres sous Rances. Son premier poste d'instituteur a été à Chambon & Provençal où il a séjourné 5 ans.

Il est chantre & lecteur & il fait la prière le Dimanche.

Il y a environ 120 enfants de tout âge, à peu près autant de filles que de garçons. Presque tous y viennent pendant l'hiver, & très peu pendant l'été comme on la dit.

On n'en a jamais entendu parler. Le Maître d'école tire ses revenus de la commune, du Château, & des particuliers.

Il y a point d'autres biens d'école ni d'Eglise.

Personne ne paie excepté le petit nombre d'habitans qui doivent à l'école 12 francs par an pour chaque enfant.

Le bâtiment de l'école est la maison de la commune où le Régent a un logement & une chambre pour faire l'école.

Il n'est ni neuf, ni vieux, ni délabré. Mais a quelques petites réparations près, il est en assez bon état.

Il y a qu'une chambre pour l'école.

16^e. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1^e. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2^e. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Prefet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3^e. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

En argent 65^L ou 26^L

En bled 7 Sacs des particuliers & 2 du Château de Rom

En bois Son chauffage

Un Jardin, un plantage & une Chauve-souris

Envirou 1m Char de foin

Toutes les sources de cette pension ont été indiquées.

On ne reconnoit ici ni dîmes, ni censes, ni biens d'Eglise &c. attachés à l'école.

4. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1^e. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2^e. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Prefet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3^e. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

C. I.

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1^e. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2^e. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3^e. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

126 No. 60

Dijonville valoir est inoccupé
Scorfflens ne peut être occupé

Combien chacun de

a Doffens

moitourta
marriage

la commune de Doffens

de la paroisse de Tremain sur la

Agence de Doffens

Dorbe

Camant

Demis Carocure

Combien chacun de

Combien chacun de